

ÉCOCENTRES : REPRISE DE LA COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

Mont-Blanc, le 31 octobre 2022 – La MRC des Laurentides souhaite informer sa population qu’à partir d’aujourd’hui, le 31 octobre 2022, il est de nouveau possible d’apporter ses résidus domestiques dangereux (RDD) dans les écocentres.

Depuis le 11 octobre dernier, en raison d’une hausse marquée des résidus domestiques dangereux (RDD) reçus et de la capacité de les traiter en continu, la MRC avait suspendu temporairement leur collecte dans les neuf écocentres du territoire.

Maintenant que la situation est rétablie, la MRC annonce la reprise de la collecte des RDD dans les écocentres dès aujourd’hui et encourage la population à y apporter les matières suivantes afin qu’elles soient traitées selon les normes :

- Peinture, vernis et solvant;
- Huile à moteur usagée;
- Aérosols;
- Oxydants;
- Bonbonnes de propane;
- Pesticides et engrais;
- Cartouches d’encre;
- Produits nettoyants;
- Ampoules fluocompactes;
- Thermomètres;
- Extincteurs (domestiques seulement);
- Piles alcalines et rechargeables.

Nous pouvons reconnaître facilement un RDD grâce aux pictogrammes apparaissant sur les contenants : corrosif, inflammable, toxique ou explosif.

La MRC des Laurentides tient à remercier tous les citoyens et citoyennes de leur collaboration pendant cette période.

- 30 -

Source et information :

Roxanne Mailhot
Spécialiste en gestion des matières résiduelles
MRC des Laurentides
819-425-5555, poste 1045